



CICA du 5^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU de la Séance du 1^{er} avril 2021

Associations présentes lors de la séance:

- Association du VALDOCCO – M. Riyad HARRATH
- REF 69 -M. René BUTTIN
- Conseil de quartier Ménival, Battières, la Plaine - Mme Joëlle PORTIER
- Les Tupiniers du Vieux Lyon - Mme Laurence GIRARD
- Association Saint Georges Village - Mme FIRETTO Joséphine
- Association Saint Georges Village - M. Thierry BINACHON
- Cil St Just - Mme Monique MORDANT
- Cil St Just - M. François GRANCHAMP
- Cil Point du Jour - Mme Marie-Pierre ANDRÉ
- Renaissance du Vieux Lyon - Mme Frédérique AURIA
- Renaissance du Vieux Lyon - M. Georges GUERRIER
- Conseil de Quartiers : Quartiers Anciens - Mme Marie-Jeanne COURTIER
- Centre Social Culturel du Point du Jour - M. Pierre-Eric MASSE
- ACVL - Mme Danièle CARDELLI
- CIL Champvert - M. Régis LAFAIX

L'intégralité de cette séance est visible sur le site internet :

<https://www.youtube.com/watch?v=nhTh9t3mPnU>

Introduction :

Nadine GEORGEL rappelle les contraintes sanitaires qui n'ont pas permis d'organiser un CICA plus tôt. Elle souligne son attachement à la démocratie locale (nouveau règlement intérieur du conseil d'arrondissement favorisant l'interpellation par les citoyens, création de nouvelles instances de participation, notamment conseil des enfants, des seniors, et conseil consultatif économique d'arrondissement).

Ce CICA est aujourd'hui présenté dans un format transitoire, car c'est une priorité qu'il ait lieu. Ce format est amené à évoluer. 42 questions ont été posées pour ce CICA thème libre. Il est recommandé de prévoir au maximum 3 minutes par question pour rester sur la durée initialement de la réunion, de 3h.

Gilles FAURE rappelle les contraintes techniques et précise les modalités d'intervention. L'ordre des questions est l'ordre initial d'arrivée à la Mairie des questions après le mail envoyé par G.FAURE.

Question N° 1

Association du VALDOCCO - M. RIYAD HARRATH (Directeur du service prévention)

Quels sont les objectifs, intentions...de la mairie du 5ème sur la thématique de prévention auprès des jeunes (6-12 ans) éloignés des dispositifs de droits commun ?

Réponse de Mme FRÉRY :

L'association Le VALDOCCO mène des actions de prévention pour les jeunes de 6 à 12 ans sur les quartiers Jeunet et Janin. Pour ces actions, l'association bénéficie de subventions de la Ville de Lyon dans le cadre de la délégation Politique de la Ville.

Ces demandes de subventions ont fait l'objet d'un examen par la délégation dirigée par Jean-Luc GIRAULT en présence de la Maire du 5e arrondissement, Nadine GEORGEL (réunion du 26/02) et fera l'objet d'un vote en Conseil Municipal du mois de mai prochain. Mme FRÉRY a constaté que l'association Le VALDOCCO n'a pas ciblé, dans cette demande de subvention, le quartier de Ménival, ce qui aurait pu être fait.

Elle a également noté que l'association Le VALDOCCO a déposé une demande de subvention globale de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.

La Ville de Lyon et la Mairie du 5e arrondissement sont favorables à ces initiatives et les encouragent. La Ville de Lyon veut encourager les associations ancrées sur un territoire ayant un projet cohérent de bénéficier d'une subvention de fonctionnement général avec signature d'une convention d'objectifs à atteindre.

La direction du Développement Territorial et l'Adjointe chargée de l'appel à initiative associative sont largement en faveur de ce projet.

Seul le secteur Janin est reconnu Politique de la Ville (choix politique nationale qui incombe à d'autres responsables), Jeunet et Ménival ne sont que des quartiers en « veille active ». Mme Frery assure qu'aucun quartier du 5e arrondissement ne sera délaissé.

Question N° 2

Association du REF 69 - M. René BUTTIN (président)

Nous avons bien pris note de l'organisation d'un CICA prévu le 1er avril prochain. Dans ce cadre, notre association de radio amateurs, REF 69, le Radio club de Lyon, pourrait proposer aux jeunes et moins jeunes du 5ème une activité à organiser dans le temps sur la découverte de la radio électricité, des ondes courtes et leur utilisation

Cette découverte pourrait-elle intéresser d'autres associations ?

Réponse de M. MERLINC:

La Mairie du 5ème est ravie de ce premier échange et d'avoir la chance d'avoir sur notre territoire le Radio Club de Lyon - REF 69.

La Mairie soutient l'initiative d'atelier de découverte de la radio et de son univers à destination des habitants du 5ème arrondissement.

Concernant la collaboration avec d'autres associations et d'autres acteurs, Joanny MERLINC aura l'occasion, sur d'autres questions, de présenter un dispositif de collaboration prévue entre acteurs culturels qui pourra intéresser REF69.

Interventions :

La MJC Ménival est partante pour une collaboration.

Question N° 3

Conseil de quartier Ménival, Battières, la Plaine - Mme Joëlle PORTIER (Présidente)

Au sujet des travaux avenue Eisenhower et rue Pierre Valdo :

Nous regrettons de ne pas avoir eu une réunion, bien sûr en visio, concernant ces dossiers pour présentations des changements et écouter nos avis.

Une certitude, les habitants du secteur Battières ne sont pas d'accord, ainsi que les commerçants.

Désaccords principaux :

- suppression de nombreux stationnement ;
- suppression de voies de circulation.

Les habitants demandent une réunion urgente entre les habitants et les élus pour informations et des propositions sur ce secteur.

Le conseil de quartier souscrit à cette demande pour des propositions et des explications.

Réponse de Mme PERRIN :

Elle remercie pour toutes les questions concernant sa délégation de voirie, preuve que l'aménagement de l'espace urbain est au cœur des préoccupations des citoyens et des associations.

Elle indique que la tâche est difficile de satisfaire le plus grand nombre, en choisissant les bonnes priorités tout en respectant les engagements de campagne et les engagements internationaux pour réduire les émissions polluantes et freiner le réchauffement climatique.

Sur cette question particulière de l'avenue Eisenhower, une réunion publique est prévue pour bien exposer le projet.

Interventions :

Mme GEORGEL attire la vigilance sur des informations fausses qui circulent sans vérification sur le projet Eisenhower.

Mme PORTIER est pour cette transparence mais regrette l'absence de concertation au préalable. Elle est satisfaite de la prochaine tenue de la réunion en visioconférence sur ce sujet.

Mme PERRIN rappelle que, sur le fond, ce projet s'inscrit dans les engagements de la nouvelle majorité, présentés en toute transparence aux électeurs lors des précédentes élections. Il respecte également les lois en vigueur, notamment la loi LAURE sur les pistes cyclables et la loi LOM sur la visibilité aux abords des passages piétons.

Sur la forme, la situation exceptionnelle due au COVID a rendu la concertation complexe, ne permettant pas d'organiser de réunions publiques comme souhaité initialement. L'utilisation des visioconférences se vulgarise. Aussi, il a donc été décidé d'organiser le vendredi 9 avril à 19h une réunion d'information à destination des riverains afin de présenter en détail le projet par visioconférence.

Madame la Maire, Nadine GEORGEL, Monsieur l'adjoint aux mobilités de la ville de Lyon Valentin LUGENSTRASS et elle-même seront présents ainsi que les services voirie de la métropole. Il sera fait une présentation du projet, suivi d'un temps d'échange.

Un flyer d'invitation a été distribué à l'ensemble des riverains de la rue Eisenhower mercredi dernier et les informations ont été envoyées aux établissements voisins (collège, maternelle, crèche, commerces). Il faut s'inscrire en amont car une limite technique existe pour limiter le nombre de participants à 100. Une diffusion en direct sera organisée sur YouTube en streaming.

Question N° 4

Conseil de quartier Ménival, Batières, la Plaine - Mme Joëlle PORTIER (Présidente)

Domaine de l'Etang, quelles sont les mesures prises par la Mairie et SACVL concernant les soucis actuels : lancement de mortiers, vente de drogue, dégradations des halls d'entrée, etc... (des travaux importants de rénovation, inquiétude des citoyens de voir anéantie ces travaux par des dégradations!) ?

Réponse de Mme GEORGEL :

La Mairie du 5ème a engagé un travail multi-partenarial sur Ménival, impliquant la police nationale, la police municipale, les bailleurs sociaux dont la SACVL et les associations. Ce travail commence à porter ses fruits, avec l'accompagnement social et le départ d'une famille qui cristallisait beaucoup de problèmes. Des travaux vont également être engagés pour sécuriser les résidences.

Sans pouvoir donner trop d'informations, (équilibre entre discrétion pour enquête et bonne information des citoyens), le sujet avance. La SACVL est un bailleur social très coopératif et réactif.

Concernant les tirs de mortiers, il s'agit d'un phénomène en hausse sur tout le territoire national. Cet usage banalisé de mortiers d'artifice sur la voie publique vise notamment les forces de police, souvent

en réaction à l'arrestation d'un dealer. Ces tirs sont formellement interdits et sévèrement punis par le code pénal. Ils constituent des violences avec arme susceptibles de causer des blessures. Il est impératif de contacter le 17 dès les premiers tirs.

Mme GEORGEL souligne l'effort de la municipalité sur la sécurité, le maintien des investissements et la hausse du budget de fonctionnement. Elle rappelle cependant que la sécurité est une compétence régaliennne, qui dépend du Ministère de l'intérieur. Il y aura le recrutement de plus de 300 policiers sur les 3 prochaines années sur la Métropole de Lyon.

Elle précise aussi qu'elle est la seule maire d'arrondissement qui a gardé la délégation sécurité, par responsabilité devant les citoyens. Elle souhaite développer une approche de la sécurité volontariste mais aussi équilibrée et humaine.

Question N° 4

Conseil de quartier Ménival, Batières, la Plaine - Mme Joëlle PORTIER (Présidente)

Mobilier urbain :

- Rue Joliot Curie, bas de la rue à gauche en descendant, à l'arrêt des bus il serait souhaitable de prévoir un dossier au banc car les citoyens s'appuient contre le grillage d'où destruction de celui-ci.
- Demande déjà faite, prévoir au moins une poubelle de plus pour éviter, si possible, de trouver tout par terre : mégots, canettes nourriture, etc...
- Le grillage de la propriété est enfoncé en raison de l'appui des citoyens contre ce grillage. (Prévoir peut être une affichette pour préciser qu'il ne faut pas s'appuyer !).

Réponse de M. GAIDIOZ :

Il a lui-même constaté que la corbeille de propreté débordait souvent, preuve qu'elle est utilisée. Il a sollicité les services et elle est désormais plus souvent vidée. La Mairie du 5ème reste attentive à ce sujet de la propreté.

Concernant le banc situé sous l'arrêt de bus, il précise que de toute façon, il ne peut accueillir tous les usagers des transports en commun de cet arrêt très fréquenté. Une visite avec les services techniques est nécessaire. Il a un réel souci de veiller au confort des usagers en végétalisant de tels emplacements de façon à les abriter du soleil.

Interventions :

Mme PROST précise qu'elle a fait un tour à pied de deux heures dans le 5^{ème} arrondissement le dimanche matin en remarquant que la plupart des corbeilles étaient pleines. Elle constate aussi un manque de civisme des habitants.

M. GAIDIOZ propose à Mme PROST de signaler le débordement des corbeilles à la mairie, également via l'application métropolitaine toodego, dans un souci d'amélioration du service.

M. René BUTIN soumet une idée qu'il a découverte lors de ses nombreux voyages (Singapour). Il existe des numéros de téléphone whatsapp permettant aux habitants de signaler des problématiques. En général, sous 48 heures, les interventions se font. Cela reste très efficace.

Mme GEORGEL précise que, sans atteindre les standards de Singapour vraiment exceptionnels en la matière, l'application métropolitaine toodego permet ces signalements.

Mme PROST poursuit son intervention afin de savoir si le commissariat sera fermé à l'automne, comme elle a pu l'entendre.

Mme GEORGEL dément toute fermeture et plaidera pour le maintien dans le 5^{ème} du commissariat.

Les Tupiniers du Vieux Lyon – Mme Laurence GIRARD

En tant qu'acteur associatif depuis 1986 de la vie culturelle de notre arrondissement et organisateur d'une de ses manifestations majeures, nous sommes impatients de pouvoir reprendre notre place dans la vie culturelle. Nous avons régulièrement participé aux « commissions extra-municipales culture du 5ème » ces dernières années. Elles sont un lieu d'échanges entre les différentes associations, structures et les élus. Elles favorisent les rencontres et peuvent donner naissance à des projets collaboratifs. Ainsi, nous avons, lors de précédentes éditions de notre manifestation, travaillé en partenariat avec le Conservatoire de Musique, la Maison des Passages. Nous bénéficions de l'appui logistique de la MJC du Vieux Lyon lors de notre marché et pour nos Assemblées Générales. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, est-il prévu que cette instance soit reprise ? Nous serons heureux d'y participer

Réponse de M. MERLINC :

M. MERLINC remercie à nouveau Mme Gilda HOBERT pour son rôle lors du précédent mandat (vie et politique culturelle dans l'arrondissement).

Il y a eu une adhésion et un soutien autant par les élus de la majorité ainsi que de Mme PERRIN GILBERT, nouvelle adjointe à la culture à la mairie de Lyon, sur le fait de s'appuyer sur le réseau culturel existant sur le territoire et de s'en servir comme un levier essentiel à la politique culturelle.

Il a été proposé une réflexion commune avec la totalité des acteurs de l'arrondissement pour pérenniser, renforcer ce projet initié par la commission culture et d'y apporter un nouveau dispositif.

C'est un dispositif renforcé, étendu tant par son domaine d'action, ses ressources, son nombre de participants, un dispositif ouvert, fidèle aux besoins à la fois commun et spécifique de chacun des acteurs. La réflexion a été initiée dès le début du mandat mais le contexte de la Covid a perturbé le programme. Les conditions n'étaient pas réunies pour se placer tous autour d'une table avec un certain nombre de participants. Il est prévu lors d'un prochain conseil d'arrondissement de présenter les grandes lignes de cette commission culture consultative, Elle prendra dans un premier temps la forme d'un groupe de travail qui devrait se réunir une fois d'ici l'été. M. MERLINC sera ravi d'accueillir les Tupiniers du Vieux Lyon lors de cette réunion.

Le 5ème arrondissement est un véritable laboratoire de culture qui rayonne à bien des échelles, avec la chance rare de bénéficier d'un riche réseau sur son territoire, qu'il s'agisse de scènes nationales comme le Théâtre du Point du Jour qui mène une politique d'ouverture et de médiation forte, de lieux de formations locaux et nationaux uniques comme le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon), l'ENSATT ou l'école de cirque de Ménival qui forment chacun tous les ans des centaines d'étudiants. On peut également citer le musée Gadagne ou le théâtre de Guignol porté par la compagnie M.A, etc. Ce sont aussi les actions de médiation, de programmation et de soutien menées par les MJC, les centres sociaux, les conseils de quartier, CIL, la RVL ou la maison des passages. Cette liste est très importante, voire inédite à l'échelle d'un arrondissement comme la ville de Lyon.

Il s'agit là d'une vision de la culture pour tous et toutes et des liens nécessaires à entretenir car ils existent déjà, ou sont à créer. Cet outil créé sera en charge d'assurer la promotion commune de ces valeurs. Il sera au service des acteurs culturels qui répond à leurs volontés de partager et de tisser du lien. C'est un service de soutien apporté aux acteurs basé sur le volontariat, l'envie et l'opportunité.

Concernant les étapes pour la mise en place de cette commission:

- la formation d'un groupe de travail consultatif avec une définition par les acteurs du processus de cette commission ;
- la création à terme d'une commission culture consultative ;
- la définition par les partenaires eux-mêmes de la pertinence du mode fonctionnement et du devenir futur de ce groupe de travail et de cette commission.

M. MERLINC indique qu'il reste à la disposition de tous les acteurs concernant l'évolution de ce projet et de cette action Il est ouvert à rencontrer et à échanger avec les différentes structures qui seraient intéressées par cette démarche mais aussi d'autres actions culturelles dans l'arrondissement.

Question N° 6

Tupiniers du Vieux Lyon – Mme Laurence GIRARD

Notre manifestation n'a pas pu avoir lieu l'an dernier, ce qui a placé notre association en grandes difficultés financières. Nous avons pu rebondir et rééquilibrer nos finances grâce au soutien de nos partenaires dont la Ville de Lyon (avec le plan culture du mois d'août dernier), la Métropole (via les abondements complémentaires au fonds de solidarité). Nous avons par ailleurs lancé un appel à financement participatif auprès de notre public. Cette opération a remporté un vif succès, nous avons atteint la somme que nous nous étions fixée en moins de 2 mois ainsi que de nombreux témoignages de sympathie des lyonnais. Nous nous sentons dans l'obligation morale vis-à-vis de tous nos soutiens de tenir nos promesses et d'organiser la 36ème édition des Tupiniers du Vieux Lyon qui a manqué à tous. La situation actuelle ne permet encore pas beaucoup de visibilité, les autres organisateurs de manifestations sont sans doute dans la même incertitude que nous. Existe-t-il ou est-il prévu au niveau de la Mairie, une cellule de veille/information sur le calendrier des manifestations de l'arrondissement et leur tenue ou non ? Echanger entre organisateurs et avec les élus, pourrait permettre d'être plus efficaces pour qu'ensemble nous puissions reprendre une vie culturelle sur l'arrondissement.

Réponse de Mme FRANCHET :

Il n'existe pas actuellement une telle cellule de veille mais c'est une question à réfléchir. Le cabinet de la Maire est destinataire de toutes les demandes OTEP et a habituellement une connaissance des différents événements prévus. Il est également possible de le solliciter pour anticiper l'organisation des événements. Il est aussi possible de prendre contact directement avec l'OTEP avant de compléter le dossier, pour être conseillé.

Question N° 7

Tupiniers du Vieux Lyon – Mme Laurence GIRARD

Les demandes d'autorisations de manifestation (OTEP et Préfecture) font référence au décret du 10 juillet 2020 et imposent des contraintes sanitaires très fortes. Le gouvernement annonce des assouplissements à horizon de la mi-avril, il est donc prévisible que ce décret ne soit plus en vigueur dans quelques temps. Notre manifestation est programmée les 11 et 12 septembre 2021, comment pouvons-nous aborder le décalage entre le temps administratif qui nous impose de remplir un dossier 5 à 6 mois avant la date de l'évènement et la réalité de la situation à la date prévue ?

Réponse de Mme FRANCHET :

Il convient de faire un dossier avec les contraintes actuelles (très fortes) et d'adapter le dispositif au fur et à mesure du desserrement. Actuellement, l'OTEP se fonde sur le décret du 19 octobre 2020, qui interdit tout rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique (Seules autorisations : distribution alimentaire et dépistage).

Pour s'adapter au mieux et compte tenu du manque de visibilité relatif aux conditions et règles sanitaires de tenue des événements, l'OTEP recommande de se mettre directement en lien avec leur service. En amont, il faudra remplir le dossier en prévoyant éventuellement plusieurs scénarios et le faire parvenir au moins 2 mois à l'avance. Cela permettra aux services d'avoir le temps d'étudier les implantations et d'échanger avec l'organisateur pour coller au plus près de la situation sanitaire.

Le dossier passe en commission communale consultative de la sécurité publique à une date proche de la date de l'évènement. Les organisateurs doivent être prêts à s'adapter en fonction de la décision qui sera prise et garder à l'esprit que l'évènement n'aura peut-être pas lieu. Il y a un risque d'annulation tant qu'on est sous le régime de ce décret national.

Le manque de visibilité ne permet malheureusement pas d'apporter à ce jour une réponse plus précise.

Intervention :

Mme PROST souhaite fortement que cet évènement très mobilisateur pour le vieux Lyon soit soutenu le plus possible.

Question N° 8

Association Saint Georges Village - Mme FIRETTO Joséphine (présidente)

Quel devenir pour la Poste Saint Jean (Vieux Lyon) ? Où en sont les démarches pour la conserver ?

Réponse de Mme GEORGEL.

Mme GEORGEL indique que le 11 janvier dernier, les représentants de la direction régionale du groupe la Poste lui ont appris leur intention de réduire les horaires des bureaux de postes suivants:

- le bureau de poste de Saint-Jean qui reste ouvert uniquement le matin à partir du 15 février ;
- le bureau de poste de Saint-Just, qui devrait être impacté courant 2022.

La direction se fonde sur une baisse de fréquentation.

Mme GEORGEL souligne que cette baisse de fréquentation est elle-même la résultante de la réduction des horaires, entraînant ainsi un cercle vicieux. Début février, un courrier commun a été adressé à la poste pour leur demander de revoir leur position, qui est incompatible avec cette situation sanitaire et avec la nécessité de maintenir des services publics locaux.

La réponse a été une fin de non-recevoir sur le bureau de Saint-Jean mais la poste a accepté la demande de délai et de concertation sur le bureau de Saint-Just (problème immobilier important). Lors du conseil d'arrondissement du 18 février, la municipalité a voté un vœu demandant le maintien des bureaux de poste et le soutien à la mobilisation des associations et citoyens. Le 27 février, Mme la Maire était présente à la manifestation organisée par les associations et a reçu et portée la pétition. La Mairie du 5^{ème} est fortement impliquée sur la question de la présence de la poste au sein des quartiers. Le sujet a été porté au niveau de la Ville de Lyon, au cabinet de Mme Camille AUGÉY et de M. Grégory DOUCET. Mme GEORGEL a rencontré la direction régionale de La Poste et elle constate que ce n'est malheureusement pas le seul arrondissement impacté.

Elle espère très fortement le maintien le plus longtemps possible des bureaux de poste dans le quartier.

Interventions :

Mme FIRETTO souligne que le maintien de la Poste de Saint Jean est un enjeu plus important que celui de Saint Just. Il existe un relais de la poste rue Adolphe Max mais l'expérience qu'en font les usagers est désastreuse. Par ailleurs, les personnes âgées ne vont pas aller à la Poste de la Presqu'île pour réaliser des retraits en espèces.

Mme GEORGEL répond que la mairie du 5^{ème} n'est pas la Direction Régionale de la Poste. Mme GEORGEL est très attachée au service public, notamment de proximité. La Poste a été transformée en entreprise par des gouvernements à l'échelon national et cela se répercute au niveau local. Les élus locaux restent mobilisés. S'il y a une volonté de maintenir des services publics locaux, il faut faire des choix politiques cohérents pour leur maintien au niveau national.

Mme GAILLIOUT prend la parole pour signaler que les locaux au-dessus de la poste de Saint Just sont à louer. Si la poste les a quittés pour des raisons de sécurité, il ne faudrait pas qu'ils soient à nouveau loués à d'autres personnes.

Question N° 9

Association Saint Georges Village – M. Thierry BINACHON (Trésorier)

Les restaurants avec terrasses, les établissements nocturnes vont rouvrir " un jour " ou plutôt " une nuit " : avez-vous envisagé une réglementation pour éviter les nuisances sonores qui sont préjudiciables à la santé des habitants de Saint Georges ?

Réponse de Mme FRANCHET

Mme FRANCHET informe que malheureusement, pour l'instant, la réouverture des établissements n'est pas encore d'actualité. Les restaurateurs et les établissements de nuit font partie des acteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires en cette période d'épidémie. La Mairie du 5^e souhaite leur apporter tout son soutien.

En ce qui concerne le respect de la réglementation, un travail en lien étroit est fait avec la DEU (Direction de l'Écologie Urbaine) et la DECA (Direction du Commerce et de l'Artisanat) sur le respect des règles existantes : limitation dans l'espace (passage voies pompiers, circulation des piétons, etc...) et dans le temps (rangement pour 1h du matin, installation à partir de 11h dans le secteur piétonnier). En cas de non-respect, le service terrasses de la DECA peut être alerté et pourra enclencher une procédure allant jusqu'à des amendes ou carrément une remise en cause des autorisations.

L'été dernier, à la suite du premier confinement, des mesures destinées à concilier ouverture des restaurants et distanciation sociale avaient été prises (étalement et prolongation des terrasses saisonnières) et une charte de bonnes pratiques avait été établie.

Pour la prochaine réouverture, rien n'est encore acté. Une réunion entre les adjoints Camille AUGÉY (économie locale), Valentin LUNGENSTRASS (voirie et occupation de l'espace public) et Mohamed CHIHI (sécurité) est prévue mi-avril. Valentin LUNGENSTRASS est attentif aux attentes des habitants (rencontre avec la RVL la semaine dernière).

Interventions :

Mme FIRETTO intervient et précise qu'il appartient aux restaurateurs de retirer les terrasses, ce qui représente un coût important.

M. MERLINC en tant que "mairie de nuit" est très attentif à ces nuisances sonores. Il y aura de la concertation pour concilier nécessité de reprise économique et nuisance sonore, via notamment le conseil de la nuit et cellule de veille nocturne.

Question N° 10

Association Saint Georges Village – M. Thierry BINACHON (Trésorier)

Flaque d'eau Quai Fulchiron : à la hauteur du chevet de l'église Saint Georges avant le dos d'âne - Ceci devient de plus en plus dangereux.

Réponse de Mme PERRIN :

Un nouveau point d'évacuation a été créé en même temps que les plateaux ralentisseurs il y a un an, à l'occasion de l'aménagement Fulchiron. Ce problème d'évacuation d'eau devrait être résolu. Si des flaques d'eau persistent, il s'agit maintenant d'un défaut d'entretien de la grille d'évacuation pluviale. Le service assainissement a été relancé en ce sens.

Question N° 11

Association Saint Georges Village – M. Thierry BINACHON (Trésorier)

La rue Saint Georges va-t-elle devenir une autoroute avec les voitures qui roulent de temps en temps à 80km/h, ceci depuis qu'ils ont fermé la Montée du Chemin Neuf.

Réponse de Mme PERRIN :

Mme PERRIN répond qu'un comptage de vitesse va être effectué dans cette rue afin de quantifier la vitesse et identifier le meilleur mobilier urbain à installer.

Avant de fermer la montée du chemin neuf, le service en charge de l'urbanisme tactique avait effectué un comptage de vitesse qui avait identifié 500 véhicules par jour montant sur cette rue. Un bilan d'un nouveau comptage était prévu en avril 2021, il est décalé à cause du confinement. Lorsque ce bilan sera possible il sera effectué des comptages sur la montée Saint-Barthélemy, Choulans ainsi que sur la rue Saint-Georges pour identifier le report de circulation

Mme PERRIN est tout à fait consciente que la rue saint Georges n'est pas dimensionnée pour être une autoroute. Cette rue, ne devrait simplement être empruntée que par des riverains.

Intervention :

Mme GEORGEL rajoute qu'en complément des mesures de comptage, il sera demandé des mesures de vitesse. C'est un point qui sera également évoqué lors du prochain point police, pour obtenir des contrôles inopinés pour s'assurer de la vitesse.

Question N° 12

Association Saint Georges Village - M. Thierry BINACHON (Trésorier)

Peut-on savoir si vous comptez transformer la rue Saint Georges entre l'église et la rue de la Quarantaine ?

Intervention :

M. BINACHON indique que Mme PERRIN a déjà répondu à sa question en indiquant qu'un comptage du report des voitures sera fait, ainsi que l'analyse de ce report de circulation.

Mme PROST, à travers un petit sondage qu'elle a fait elle-même, a vérifié que les usagers pour rejoindre le haut du 5^{ème} prennent majoritairement la rue Saint Georges et non la montée saint Barthélémy.

Mme FIRETTO souhaite quant à elle une réouverture de la montée du Chemin Neuf.

Question N° 13

Association Saint Georges Village - Mme FIRETTO Joséphine (présidente)

A Saint Georges : place Valensio il avait été prévu un réaménagement. A la place, un compost : où en sont les travaux?

Réponse de M. CARRY:

M. CARRY signale qu'une demande réalisation de travaux sera faite concernant le réaménagement de la place Valensio, réaménagement qui lui semble nécessaire. En effet, Il souhaite notamment valoriser la « pièce de stockage » fermée depuis des années et faire rouvrir les toilettes publiques s'y trouvant Aussi, une extension du jardin partagé est à l'étude pour valoriser le « Bois Valensio ».

La Mairie du 5^{ème} souhaite que des animations puissent se développer sur cette place et qu'elle soit un lieu central sur le parcours qui relie le bas et le haut du 5^{ème} arrondissement. Elle compte beaucoup sur des initiatives citoyennes comme le festival Vieux-Lyon en humanité, le retour de la brocante et du Carnaval, pour faire revivre cette place.

Intervention :

Mme BUFFLIER indique qu'elle avait fait démonter le composteur (envahi par les rats) qui a été déplacé ailleurs et porté par un nouveau partenaire. Ce terrain a ensuite été tout de suite été squatté. Il a été demandé plusieurs fois à la police d'intervenir car même les jardiniers ne pouvaient plus y travailler. Il y a eu la trêve hivernale, puis le confinement, ce qui n'a pas permis de les déloger. L'objectif était de faire un terrain de pétanque pour occuper cet espace.

Question N° 14

Cil St Just - Mme Monique MORDANT (Présidente)

- Circulation des véhicules :
- Ralentisseurs de vitesse Chemin de Choulans rue des Anges : ralentisseur indispensable ;
- École avec 218 enfants de 3 à 11 ans Voitures en excès de vitesse pour enchaîner des feux tricolores (Trion et Saint Alexandre). Impossibilité de laisser les enfants traverser seuls sur le passage piéton devant l'école.
- Le ralentisseur de vitesse devant la sortie funiculaire doit être remis : les véhicules venant de la place de Trion vont très vite pour éviter l'attente du feu Caisse d'épargne. Les clients de la pâtisserie "Grains de sucre" qui attendent leur tour dehors sont stupéfaits de la vitesse des automobilistes.

Réponse de Mme PERRIN :

Elle indique que deux coussins berlinois vont être installés fin mai devant le funiculaire dans le sens montant. Elle a effectué cette demande dès sa prise de poste en juillet au chef de projet de l'aménagement de la place Varillon (elle avait noté qu'en effet, un dos d'âne était présent avant le réaménagement de la place). Il était par contre nécessaire d'effectuer, au préalable, un comptage de vitesse et de faire valider ce constat que les voitures roulent beaucoup trop vite. Deux autres réglementations vont être mise en place dans ce périmètre pour pacifier le quartier :

- la mise en zone 30 entre les rues Saint-Alexandre et Macchabées ;
- l'interdiction faite au plus de 3,5 tonnes d'accéder à la rue Saint-Alexandre.

Le carrefour est en effet très étroit et les gros camions empiètent sur le trottoir lors de leur giration. Elle propose une réunion dédiée pour étudier les solutions du meilleur aménagement possible au carrefour montée de Choulans - rue des anges au regard des contraintes (passage bus notamment), pour une réalisation possible en 2022. Elle est en effet consciente qu'il faut pacifier ce carrefour avec la présence de l'école Saint-Irénée et l'entrée du marché pour une bonne partie des gens du quartier. Une autre idée à explorer pourrait être le décalage des feux entre le croisement Saint-Alexandre et le croisement Trion.

Question N° 15

Cil St Just - Mme Monique MORDANT (Présidente)

Des lieux occupés régulièrement par des dealers nous sont signalés : place Abbé Larue, le chemin du funiculaire 6 rue Cardinal Gerlier et le stade de Trion entre autres. Comment pensez-vous faire contrôler régulièrement ces sites ?

Réponse de Mme GEORGEL :

Mme GEORGEL précise que la lutte contre les trafics, notamment de drogues, relèvent de la police nationale. La mairie échange mensuellement avec la police municipale et la police nationale pour coordonner des actions.

Elle prend en exemple la demande insistante faite par la mairie du 5^{ème} auprès de la ville de Lyon concernant la sécurisation et la fermeture du parc des curiosités et de son accès place Abbé Larue. Ils se sont également impliqués pour traiter les facteurs qui facilitaient le trafic dans une résidence de Ménival. La Mairie est à l'écoute, mais il est indispensable de contacter le commissariat de police du 5^{ème} ou le 17 en priorité sur ce genre de dossier.

Interventions :

M. HUSSON, à propos du portail de la fermeture du parc des curiosités, annonce une pose d'un portail fin avril. Ce portail sera fermé la nuit à partir de mai.

Mme MORDANT attire l'attention sur la problématique récurrente du stade de Trion et le jardin au-dessus du funiculaire

Mme GEORGEL lui répond que la police ne peut agir que sur un flagrant délit. Certains lieux nécessitent des modifications urbaines pour réguler les usages.

Question N° 16

Cil St Just - Mme Monique MORDANT (Présidente)

Les caméras de vidéosurveillance ne sont pas à l'ordre du jour semble-t-il ? Quelle est votre solution ?

Réponse de Mme GEORGEL :

Mme la Maire rappelle que concernant les caméras de vidéosurveillance, la nouvelle majorité n'a pas de doctrine. Cela peut être utile pour certaines enquêtes mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. En installer partout ne fera pas seul baisser les chiffres de la délinquance.

Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de maintenir le réseau existant et de l'entretenir. Le montant de la PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) relatif à la sécurité sur le mandat est équivalent au mandat précédent sous les mandats de Gérard COLLOMB et Georges KÉPÉNÉKIAN.

La municipalité a également choisi d'optimiser l'utilisation de ces caméras, en déployant la vidéo verbalisation. Ils ont voté en septembre 2020 l'intégration du 5^{ème} dans le dispositif avec le pont Bonaparte et les quais Romain Rolland et Bondy. Se sont ajoutés en janvier 2021 : la place Paul Duquaire, le pont de la Feuillée, le pont Alphonse Juin, le quai Fulchiron, la place Saint Paul, la rue Octavio Mey, la rue Juiverie, le quai Pierre Scize. Les secteurs retenus sont équipés de caméras et ne nécessitent pas de déploiement supplémentaire.

De plus, la municipalité a demandé un Audit sur l'optimisation des caméras : si elles sont présentes il faut qu'elles soient efficaces.

Enfin, la Ville de Lyon prend ses responsabilités et les effectifs de police municipale vont augmenter de 300 à 365 agents. Toutefois, la mairie fait face à de grandes difficultés de recrutement. Un travail est en cours pour valoriser davantage ces métiers, les rendre plus attractifs. La mairie va également outiller les agents pour aider les citoyens au quotidien : formation des agents à la communication non-violente, au secourisme, à la lutte contre les discriminations, au repérage des signaux de radicalisation, à la prise en charge des femmes victimes de violence.

Question N° 17

Cil St Just - M. François GRANCHAMP (Secrétaire du CIL)

Restauration de l'église Saint Just rue des Farges. Cet édifice dont la partie la plus récente date du XVIII^{ème} siècle, n'a pas connu de travaux d'entretien depuis le début du XX^{ème} siècle : la toiture de 1919 en fibrociment laisse passer l'eau sur son faîtage ; les vitraux sont sortis de leur cadre et que dire de la façade et de ses deux évêques qui menacent de tomber d'un jour à l'autre. Cet édifice mérite que la ville y apporte un minimum d'intérêt et malgré des promesses entendues depuis plusieurs mandats municipaux, seules les conformités aux normes électriques et incendie ont été réalisées. Forts des projets menés à Saint Irénée qui finissent par se concrétiser, il serait pertinent d'engager une démarche identique avec un conventionnement Ville, Région, État pour remettre en état ce bâtiment.

Réponse de M.CARRY

Le Plan Pluriannuel d'investissement (la PPI) qui vient d'être voté par le conseil municipal ne prévoit malheureusement pas d'enveloppe dédiée à la restauration de la Collégiale Saint-Just des Macchabées. Toutefois, il existe une possibilité, dans le cadre du dispositif DRT (demande de réalisation de travaux), de programmer des interventions pour la mise en sécurité du monument. Il est très important de sauvegarder le patrimoine.

Intervention :

Le CIL de Saint Just demande d'initier les études sur le mandat, pour faire les travaux lors du prochain mandat.

Question N° 18

Cil St Just - M. François GRANCHAMP (Secrétaire du CIL)

Le Calvaire de Lyon de l'église Saint Irénée a fait l'objet d'un classement à l'inventaire complémentaire des monuments historiques et des sites le 25 septembre 2019. Il devient de fait un ensemble à protéger et à restaurer. Quels sont les projets de la ville, propriétaire, quant à la conservation de ce monument unique ?

Réponse de M.CARRY

M. CARRY précise qu'un budget de 1 300 000 € a été voté par le conseil municipal dans le cadre de la PPI (Plan Pluriannuel d'investissement), en vue de lancer les travaux de restauration de la façade, de la crypte et des vitraux de l'Église Saint-Irénée. M. CARRY a proposé également qu'une étude sur la restauration du Calvaire soit réalisée.

La Mairie est sensibilisée sur son état et sur son devenir. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une œuvre véritablement unique du patrimoine culturel, qui est en plus visible du centre de la ville.

Ce calvaire fait partie du « Sanctuaire de Saint-Irénée » composé de l'église haute et de la Crypte toutes deux classées en tant que monuments historiques depuis 1862.

Il annonce l'organisation d'une visite du Calvaire prochainement. Elle permettra les échanges notamment sur la transformation future de l'espace en enclos paroissial. Cela sera un bon moyen de valoriser le site tout en le préservant des affronts du temps.

Question N° 19

Cil St Just – Mme Monique MORDAND (Présidente)

Aménagement de la place Wernert

- Le promoteur avait promis de participer financièrement à l'aménagement de la place Wernert à la fin des travaux de construction. Qu'en est-il aujourd'hui ?
- Deux arbres ont été coupés place de Trion au niveau de la rue de la Favorite. Allez-vous les remplacer ?
- Le terrain de sports de Trion a besoin d'entretien et la rampe de skate d'une mise en état pour une bonne utilisation des sportifs et éviter qu'ils ne prennent de mauvaises habitudes sur la place Varillon !

Cette question n'avait pas été répertoriée sur le tableau initial, erreur administrative et donc n'a pas pu être posée en séance. La réponse ci-dessous a été faite APRES le CICA

- Sur le réaménagement de la place Wernert et la mise en valeur des mausolées : le promoteur de l'opération était LEM. Il n'y a pas de trace d'engagement de ce dernier sur une intervention sur la place ou sur des monuments qui ne lui appartiennent pas. Les Mausolées de la place Wernert relèvent bien du domaine public métropolitain : ils font partie des 42 monuments et œuvres d'art devenus propriété de la Métropole, suite aux transferts de compétences des places, rues et ponts de la ville à la communauté urbaine.

La PPI de la métropole est en train d'être affinée : elle comprend une ligne d'investissement prévue pour la valorisation des éléments antiques de la colline.

Dans un premier temps, il s'agira d'une étude archéologique et sanitaire. Cette étude, réalisée sous la direction d'un architecte du patrimoine, devra proposer des actions de restauration et valorisation. Une fois le cahier des charges de l'étude validé par la DRAC, elle pourra être réalisée. Les travaux de restauration et valorisation n'interviendront qu'après.

Pour le planning :

- 2021-2022 : lancement et réalisation de l'étude archéologique et sanitaire
- 2022-2023 : lancement et réalisation des travaux de restauration et valorisation

- 2024 : réception des travaux
- Sur la question des arbres : un arbre a été coupé entre 2007 et 2014. L'autre arbre a été coupé récemment pour raison phytosanitaire. Les 2 arbres ne seront pas replantés pour maintenir une largeur de trottoir règlementaire.
- Sur la question du terrain de sport de trion : il a besoin d'entretien et la rampe de skate d'une mise en état pour une bonne utilisation des sportifs et ainsi éviter qu'ils ne prennent de mauvaises habitudes sur la place Varillon.... Ce skate parc a été identifié dans la liste des skates parc à rénover. Cependant, la priorité vis-à-vis des aménagements de skate a été donnée à la création d'un aménagement proche du palais de justice pour réduire les nuisances du parvis. Un travail est en cours avec un questionnaire pour recueillir les besoins des skateurs pour identifier leurs habitudes.

Question N° 20

Cil Point du Jour – Mme Marie-Pierre ANDRÉ

Quel sera le nombre de logements construits sur le Point du Jour à l'achèvement de tous les chantiers en cours et de ceux qui vont commencer suite à délivrance des PC ? Combien d'habitants en plus ? La capacité de scolarisation des enfants après l'arrivée des nouveaux habitants est-elle prévue ?

Réponse de Mme PERRIN

Mme PERRIN rappelle que 10 projets sont en cours de réalisation sur le secteur du point du jour, quasiment tous initiés lors du précédent mandat. Il existe un seul permis de construire qui a été accordé par la nouvelle municipalité et sur lequel les riverains ont fait appel (ancienne station-service). Cela représente au total 445 logements. Comme il s'agit principalement de logements familiaux, il est estimé l'arrivée prochaine d'environ 1 300 personnes (771 places de stationnement).

Il a été décidé de réaliser une pause sur la construction de nouveaux logements en attendant une étude de mobilité générale sur le secteur.

Pour ce qui concerne la capacité de scolarisation, on constate une baisse de la démographie scolaire importante sur le 5^{ème} (et Lyon en général sauf 8e, 7e), il n'y a pas de tension particulière dans les écoles.

Question N° 21

Cil Point du Jour – Mme Marie-Pierre ANDRÉ

Quels sont les projets de bandes cyclables sur le quartier? Un aménagement est-il prévu entre la rue des Granges et la Croix Blanche/Charcot? et sur la rue de la Favorite en venant de Trion?

Réponse de Mme PERRIN

Mme PERRIN indique que l'aménagement cyclable de la rue Favorite et de la rue de Trion demeure dans les priorités sur le mandat. Il est important de sécuriser le carrefour rue de la Favorite - avenue du point du jour. Elle indique aussi que son équipe est en attente d'informations fines de la PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) de la Métropole de Lyon. De même, le tracé du REV (Réseau Express Vélo) est encore à l'étude au niveau de la métropole. Une fois qu'il y aura une meilleure visibilité sur les axes forts, un travail se fera sur un maillage plus fin où il sera possible de reporter le financement dans le budget de proximité. Cela permettra ainsi d'identifier des rues ou un simple tracé au sol serait suffisant

Les rues des Granges et Croix blanche/Charcot sont également à l'étude. Il n'y a pour l'heure pas d'aménagement en cours. Cependant, il y a des réflexions sur la faisabilité des projets qui seront soumis lors de réunions à venir avec les CIL et les conseils de quartier pour définir les priorités du mandat (marquage au sol ou pistes sécurisées avec aménagement de voirie)

Question N° 22

Cil Point du Jour – Mme Marie-Pierre ANDRÉ

Quels sont les aménagements prévus pour sécuriser les déplacements des piétons (élargissement de trottoirs, matérialisation des traversées piétonnes, suppression d'obstacles type poteaux et coffrets,...)?
Le carrefour Tourvielle/F. Genin /A. Pont. fera-t-il l'objet d'une étude dans ce sens?

Un Plan Piéton est annoncé. Quelles sont les priorités portées par la mairie du 5^e arrondissement?

Réponse de Mme PERRIN

Mme PERRIN insiste sur la concertation nécessaire avec les conseils de quartiers et les CIL. Dès qu'ils auront plus de visibilité sur le plan piéton, ils organiseront une réunion ou un CICA dédié avec une identification des zones noires et/ou l'organisation de marches exploratrices. Il y a une priorité sur les élargissements de trottoirs aux abords des écoles.

Elle informe également qu'il y a un « Plan Bancs » en cours (Bancs installés pour le moment uniquement dans le secteur du CIL champvert (proche des arrêts de bus).

Question N° 23

Cil Point du Jour – Mme Marie-Pierre ANDRÉ

Kiosque à journaux ou maison de la presse au Point du Jour : état d'avancement du dossier?

Manège pour enfants au Point du Jour: les habitants ne sont pas favorables à une installation pérenne sur la place B.Tessier qui serait trop encombrée (marché, kiosque à journaux, etc). Pourquoi ne pas envisager l'installation du manège dans le parc de la mairie ? (comme le sondage auprès de nos adhérents le montre).

Réponse de Mme FRANCHET

Concernant le Kiosque : il y a eu des réunions avec Mediakiosk et la DECA (Direction Economie, Commerce et Artisanat) sur l'implantation de ce kiosque. Mediakiosk s'occupe de l'installation du kiosque comprenant :

- la remise en état, déménagement d'un kiosque actuellement situé dans le 3^{ème} ;
- la demande de raccordement au réseau par Enedis (opération pouvant prendre du temps) ;
- le recrutement du kiosquier indépendant.

La municipalité souhaiterait pour le recrutement que cette opportunité revienne si possible à un habitant du 5^{ème}. Ils vont relayer l'offre sur les supports de communication de la mairie du 5^{ème}

Mme FRANCHET indique une ouverture prévisionnelle du kiosque au mois de septembre.

Concernant le manège, l'exploitant a demandé une installation sur 12 mois au lieu de 6 jusqu'à présent. Il n'y a pas d'inconvénient selon la mairie de Lyon 5^{ème} et la DECA, de lui accorder, et cela semblait également une demande des habitants. Par contre, Il n'est pas possible de l'installer dans le parc de la Mairie pour ne pas bétonner une partie du parc. Par ailleurs le commerçant souhaite clairement rester sur la place du Point du Jour.

Intervention :

Mme BUFFLIER confirme que le manège dans le parc nécessiterait de le bétonner en partie (problème de la terre qui s'affaisse) et ce parc est déjà bien occupé. Elle pose par contre la question des trois tables d'échiquiers dans le parc de la mairie et souhaite savoir où en est le projet.

Question N° 24

Cil Point du Jour – Mme Marie-Pierre ANDRÉ

Des habitants nous ont fait remarquer qu'il n'y a pas de centre de vaccination Covid sur le 5^e et dans l'ouest lyonnais proche. Quelle en est la raison?

Réponse de M. GLEIZAL

M. GLEIZAL précise que les centres de vaccinations nécessitent une logistique très importante, et le Rhône est pourtant au-delà du seuil d'un centre pour 100 000 habitants fixé par le gouvernement en début d'année. Jusqu'à maintenant, les doses étaient très contraintes, et donc la Préfecture limitait le nombre de centres autorisés. Désormais, il est envisagé à court terme un déploiement des centres avec par exemple l'ouverture d'un centre de vaccination à la Sauvegarde dans le 9e. D'autres sont en projet dans l'Ouest lyonnais, dont le 5e en lien l'hôpital Pierre GARRAUD.

Le centre de Gerland porté par la Ville de Lyon permet de vacciner 2 000 personnes par jour, c'est un des plus grands centres en France. Le centre de dépistage a été relocalisé au Petit Palais pour augmenter les capacités d'accueil.

Par ailleurs, il existe plusieurs possibilités pour faciliter le déplacement vers les centres de vaccination :

- Prise en charge par l'Assurance maladie (décret 2021-182 du 18 février 2021) : dans l'attente de la vaccination au domicile des patients, la prise charge des transports de personnes vers les centres de vaccination est autorisée de manière dérogatoire. Cette prise en charge concerne tous les patients, quel que soit leur âge, dans l'incapacité de se déplacer seul vers un centre de vaccination.
- Aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Afin de faciliter leur transport, la Région met ainsi à disposition de chaque personne de plus de 75 ans deux contremarques : une pour chaque vaccination. Ces personnes ont reçu les contremarques à leur domicile, par courrier.
- Autres aides : le CCAS et la MDMS peuvent apporter une aide. Les Services d'Aide à domicile doivent également recevoir une dotation pour accompagner les personnes éligibles en centre de vaccination.

Question N° 25

CIL point du jour – Mme Marie Pierre ANDRE

Avez-vous les résultats de l'expérimentation menée au niveau de la place Bénédicte TESSIER pour sécuriser les entrées/sorties de l'école Notre Dame du Point du Jour ?

Réponse de Mme PERRIN :

Mme PERRIN précise que lors de l'annonce de ce changement de sens pour sécuriser l'école et l'accès au parking, la municipalité a reçu un retour très positif. Pierre GAIDIOZ est référent de la mairie au Conseil d'Ecole de Notre Dame du point du jour et a évoqué le projet avec eux. Les parents sont globalement bien satisfaits. Sur le terrain, il est observé encore trop de voitures qui se trompent et il est prévu de renforcer le marquage au sol et les panneaux en amont des carrefours. Le point à l'étude en ce moment est de faciliter la sortie du parking sur la rue Genin.

Question N° 26

CIL point du jour – Mme Marie Pierre ANDRE

Une réunion annuelle avec les CIL et Conseils de Quartier sur la programmation Voirie-Espaces verts est-elle envisagée?

Réponse de Mme PERRIN

Tout à fait, mais la crise sanitaire a compliqué fortement ce début de mandat. Cette réunion va être organisée à l'échelle de l'arrondissement sur la voirie fin mai. Il va être également demandé à chaque CIL d'envoyer leurs 5 priorités pour 2021-2022, pour étude.

Question N° 27

Renaissance du Vieux Lyon – M. Frédéric AURIA

Installation d'un espace culturel « flottant » le long du quai Pierre Scize (rive droite de la Saône) Dossier suivi par VNF.

- La Mairie du 5 a-t-elle été consultée ?
- La limite des 22h00 sera-t-elle effective, pour combien de temps ?
- Les activités annoncées seront-elles effectives, et pour combien de temps ?
- Dans les besoins du quartier, ce dossier est-il bien opportun et nécessaire ?
- La qualité de vie des habitants a-t-elle été prise en compte ?
- Comment les habitants ont-ils été consultés et/ou informés ?

Réponse de Mme GEORGEL

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un projet lancé par VNF (Voies Navigables de France), propriétaire du bas port. VNF a lancé un appel à projets pour valoriser le bas-port du quai Pierre Scize, près du pont de la Feuillée.

Elle rajoute que le projet de Nomad Kitchens a été retenu par VNF. Il ne s'agit pas d'un espace "flottant", mais d'une installation mobile sur le bas port, avec un espace restauration (sans alcools forts), et un espace culturel/loisirs/sports en bord de Saône. Les horaires de fermeture sont 22h. Elle précise qu'il n'y a pas de musique amplifiée et que ce n'est pas un lieu de concert.

Mme GEORGEL précise également que la mairie du 5^{ème} avait émis des réserves en matière de sécurisation et de nuisances potentielles du site dès les premiers échanges avec VNF en octobre et ensuite avec le porteur de projet. La mairie a d'ailleurs été à l'initiative d'une visite de terrain le 2 mars 2021 avec les forces de police et le porteur de projet, afin de soulever plusieurs questions.

A ce stade, elle annonce que le projet ne se fera pas en 2021, du fait des contraintes techniques et de la crise sanitaire. Elle va poursuivre les échanges et l'élargir aux différents acteurs et habitants du quartier pour aboutir à un compromis pour le printemps 2022. En l'absence de compromis, elle ne donnera pas un avis favorable à ce projet.

Question N° 28

Renaissance du Vieux Lyon – M. Georges GUERRIER

Accessibilité, déplacement et circulation dans le Vieux-Lyon. Besoin de faire le point et un état des lieux sur un certain nombre de dossiers dans ces domaines.

- Pavés, piétonisation en décembre 1978, la réfection a timidement démarré, essais et 3 tranches de travaux, résultats pas vraiment satisfaisants.
- Une 4^{ème} tranche était prévue (place neuve Saint-Jean), est-elle encore programmée et quand ?
- Entretien et nettoyage des dalles de circulation
- Signalisation directionnelle, dossier validé, mise en œuvre très partielle, calendrier prévu et engagé ?

Réponse de Mme PERRIN :

La municipalité est complètement consciente de la nécessité d'améliorer l'accessibilité dans le Vieux-Lyon. Initialement, les services voirie de la métropole souhaitaient profiter de la réfection de la tranchée par ENEDIS pour reprendre la place neuve Saint-Jean. Cependant, les essais avec différents types de joints ne sont pas encore concluants. L'ABF (Architectes et Bâtiments de France) a souhaité qu'une étude patrimoniale plus globale reprenant notamment l'historique de ce revêtement soit effectuée. Cette étude est en cours avec des retours prévus avant la fin juin. Dans l'attente, les pavés et le procédé ne seront pas modifiés. La place neuve est réfectionnée à l'identique suite aux travaux d'ENEDIS. Il ne reste que quelques pièces à terminer. Cette intervention est prévue la deuxième quinzaine d'avril.

Pour la signalisation directionnelle, c'est un sujet ancien. Il avait pour objectif de matérialiser quelques panneaux de signalisation pour indiquer les sens de circulation dans l'aire piétonne. Ce dossier n'a pas encore été traité.

Question N° 29

Conseil de Quartiers : Quartiers Anciens – Mme Marie-Jeanne Courtier

Les nuisances sonores insupportables causées par les skateurs devant le palais de justice. Les skateurs continuent à gêner les riverains depuis des mois par des nuisances sonores : le dialogue est impossible car ils revendiquent cet espace urbain comme un dû au motif notamment que le site est répertorié comme un des plus remarquables sur les réseaux sociaux. Nous avons demandé des sanctions pour dissuader les skateurs qui ne tiennent pas compte de la sécurité des passants. Nous voudrions connaître le nombre de contraventions depuis le 1er janvier et le délai estimatif pour installer un autre emplacement éloigné des habitations. La référence de l'arrêté n'est pas inscrite sur les deux panneaux d'interdiction de la pratique des skates.

Réponse de Mme Perrin

La mairie du 5^{ème} est bien consciente des présences récurrentes de skateurs sur le parvis et des nuisances que cela induit (dégradation de mobilier et bruit pour les riverains). C'est un problème connu des services de police. Ce point est évoqué tous les mois entre la mairie du 5eme arrondissement et les services de police (point police) Un groupe de deux policiers est en ronde permanente sur la zone piétonne entre 9h et 17h30. Des contraventions sont régulièrement dressées contre les skateurs. A plus long terme, il est envisagé de travailler avec les associations de skateurs sur la création d'un espace dédié un peu plus loin des habitations, sur la future promenade Annie et Régis NEYRET. Le conseil de quartiers sera bien sûr associé aux discussions.

Elle précise qu'il y a eu une demande de la police municipale pour avoir une signalétique plus explicite. Actuellement il y a deux panneaux blancs de chaque côté il faudrait mettre quelque chose de plus explicite, en faisant référence à l'arrêté municipal. Des discussions avec la Métropole sont en cours.

Question N° 30

Conseil de Quartiers : Quartiers Anciens – Marie-Jeanne Courtier

Concernant les trottinettes électriques en location libre, la Mairie envisage-t-elle des sanctions contre les sociétés de location de ces véhicules et leurs utilisateurs ? Des emplacements sont maintenant réservés à leurs usagers mais ces derniers laissent leur trottinette n'importe où, sur les trottoirs, sans se soucier des piétons et encore moins des malvoyants. Les trottinettes devaient être dotées de puces électroniques permettant aux sociétés d'identifier un usager ne respectant pas le code de bonne conduite. Est-ce toujours d'actualité ?

Réponse de Mme PERRIN

Mme PERRIN rappelle la mise en place d'un appel d'offres en août/septembre pour la réduction du nombre de trottinettes. Les deux opérateurs choisis auront l'obligation d'enlever dans les 6 heures une trottinette mal stationnée et signalée dans l'application de la métropole todegoo (<https://demarches.toodego.com/signalements/trottinettes-et-velos-genants/>).

Actuellement, le stationnement n'est pas obligatoire dans les emplacements aménagés dans le Vieux Lyon. Ces emplacements sont intégrés dans les applications des opérateurs, qui incitent leurs utilisateurs à s'y stationner. Le stationnement sera rendu obligatoire dans le Vieux Lyon en même temps que la Presqu'île, dès que l'ensemble des emplacements sera aménagé (d'ici le mois de juin a priori), afin de garantir une cohérence en centre-ville.

Les résultats de l'expérimentation de stationnement dans le 7ème arrondissement dans les arceaux vélo seront présentés début avril à Valentin LUNGENSTRASS. Cela permettra d'affiner la politique de stationnement EDP (Engins de Déplacement Personnels), et notamment permettre une mutualisation possible des arceaux dans les secteurs où cela ne générera pas de conflits avec les cyclistes. Des précisions seront apportées d'ici mi-avril

Elle dresse aussi les statistiques suivantes :

- environ 6% de la flotte des opérateurs est déployée sur Lyon 5ème, soit environ 200 trottinettes disponibles chaque jour ;

- 40% des trajets dont l'origine est le 5ème arrondissement se terminent dans le 5ème arrondissement, A l'échelle de Lyon, environ 40% des trajets ont une durée comprise entre 5 et 10 min, pour une distance moyenne parcourue de 2km.

Question N° 31

Conseil de Quartiers : Quartiers Anciens – Mme Marie-Jeanne Courtier

La Montée du Gourguillon et la Montée du chemin neuf.

Il serait nécessaire de remettre en double sens cette dernière voie pour la partie située entre la rue des Forges et la fin de la montée du Gourguillon (feux) car en sortant de cette rue, les véhicules sont obligés de passer par le quartier de l'Antiquaille pour accéder à la rue des Farges; les voies ne sont pas adaptées à une telle circulation. Cela permettrait aussi de sortir de ce quartier sans trop gêner le voisinage pour rejoindre les parkings et les restaurants du bas.

Réponse de Mme PERRIN

Elle indique qu'elle a discuté de cet aménagement avec les services de la voirie. Cela aurait comme conséquence de déplacer le trafic dans la montée du Gourguillon. Il deviendrait un axe de «shunt» pour monter et créerait un flux très important de voiture dans une rue non dimensionnée.

Question N° 32

Conseil de Quartiers : Quartiers Anciens – Mme Marie-Jeanne Courtier

Quelles suites données aux nombreuses demandes formulées lors de la visite du 2 février rue Vernay avec madame PERRIN et Monsieur CARRY et notamment :

- Sur le projet de requalification de la rue François Vernay avec la pose d'une borne d'accès au niveau de la boulangerie Jules ;
- Sur la pose d'une borne amovible pour la sortie de la rue Vernay au niveau de chez Nardonne ;
- Sur la pose d'une barrière métallique simple au niveau de l'entrée du garage de l'hôtel pour une circulation plus claire entre la rue de l'Angile et la rue Garrand.

Réponse de Mme PERRIN

Lors de la visite de terrain du 2 février, il avait en effet été évoqué l'intégration de la rue Vernay dans la zone piétonne. A ce jour, les efforts se sont surtout portés sur la sécurisation rapide de la rue à cause de véhicules remontant à contre sens la rue par les quais. Un potelet démontable a été installé en début de semaine pour empêcher l'intrusion de véhicules. Philippe Carry, Tristan Debray et elle-même travaillent conjointement avec l'école Gerson pour que les enfants proposent des aménagements dans cette rue pour qu'elle leur soit rendue (jeux d'échecs, bancs, arbres, marquage au sol).

Question N° 33

Centre Social Culturel du Point du Jour – M. Pierre-Eric MASSE (Trésorier)

Quelle procédure doit-on suivre pour organiser des cours en plein air dans les espaces verts et notamment dans le parc de la mairie: exemple cours de taïchi le mercredi matin ?

Réponse de M. CARRY

Pour des activités ne nécessitant pas de matériel particulier (type estrade, sono etc...), il n'y a pas besoin d'autorisation particulière. Il demande, toutefois, une attention au respect des gestes sanitaires en vigueur (pas plus de 6 personnes rassemblées, port du masque, distanciation...).

Concernant l'exercice d'activités lucratives, notamment les visites touristiques guidées, cela n'est pas autorisé dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon (sauf autorisation spécifique).

Question N° 34

Centre Social Culturel du Point du Jour – M. Pierre-Eric MASSE (Trésorier)

Dans un souci de connaître les activités de l'ensemble des associations du territoire et éventuellement de pouvoir échanger sur nos actions, la nouvelle équipe envisage-t-elle un support de communication ?

Réponse de Mme GEORGEL

Au niveau de la communication, plusieurs actions vont être mises en place :

- Actualiser le guide du 5^{ème} arrondissement, qui devrait pouvoir paraître en septembre, pour le forum des associations ;
- revoir les temps d'accueil des nouveaux résidents du 5^{ème}, pour que les habitants aient davantage d'informations sur les activités associatives ;
- consacrer une page "portrait" dans le magazine 5 sur 5 (c'est d'ailleurs le centre social du Point du Jour qui a eu le premier portrait en décembre 2020) ;
- travailler sur une refonte du site internet de la mairie de Lyon 5^{ème} pour laisser plus de place aux associations et aux initiatives citoyennes.

Question N° 35

Centre Social Culturel du Point du Jour – M. Pierre-Eric MASSE (Trésorier)

Des modes de transports individuels ou en petits groupes sont-ils envisagés pour les personnes isolées ou rencontrant des difficultés de déplacement ?

Réponse de Marielle PERRIN

La question des mobilités est primordiale sur l'arrondissement. L'équipe municipale est consciente que l'arrondissement est le plus motorisé de Lyon avec 1,5 voitures par foyers et que le vélo n'est pas une solution pour toutes et tous. Monsieur JABOULEY lui avait indiqué que des études avaient été effectuées sur la mise en place de Navette dans le 5^{ème} entre le Point du Jour et Fourvière. Il a été demandé au Sytral de ré-analyser des solutions, telles que ces navettes ou la réouverture du « tunnel des morts ». Elle indique aussi le projet de mettre en place une Agence d'Écomobilité sous le modèle de l'Agence Écomobilité de Chambéry : ce serait un lieu avec des professionnels travaillant sur l'ensemble des problématiques de mobilités et analysant les besoins afin de proposer des solutions. Si ce projet est validé, le 5^{ème} arrondissement devrait être un arrondissement pilote qui testerait justement la question des mobilités des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Question N° 37

ACVL – Mme Danièle CARDELLI

Problème de connexion pour Mme CARDELLI, les questions sont néanmoins posées en séance

La question du quartier classé "zone touristique internationale" (ZTI) peut-elle se poser si ce n'est pas déjà le cas ? (les aides aux commerces dans ce sens ne sont pas les mêmes que celles actuellement).

Réponse de Mme FRANCHET

La question des Zones Touristiques Internationales (ZTI) s'analyse sur le plan économique et sur le plan juridique. D'un point de vue juridique, les ZTI créées par la loi Macron de 2015 s'adressent à des zones qui se démarquent par leur rayonnement international ainsi que par l'affluence exceptionnelle de touristes étrangers et de l'importance des achats de ces derniers (en termes de valeur et de proportion). Elles sont créées par décision ministérielle. Par contre les zones Touristiques (ZT), dont fait partie le Vieux-Lyon, sont des zones avec une affluence très importante de touristes. Elles sont créées par décision préfectorale après demande du maire. Les ZTI sont seulement 18 en France, la plupart situées à Paris et les autres dans des destinations prisées par une clientèle étrangère de luxe (Deauville, Cannes, Nice...). Il est à noter que des ZTI ont été retoquées en justice pour non-respect des critères (centre-ville de Dijon notamment).

D'un point de vue économique, il n'y a pas eu de demande d'inscription du Vieux-Lyon comme ZTI. Ce secteur bénéficiait déjà d'avantages en termes d'ouverture dominicale en tant que ZT (C'est sans doute une des raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de demande de classement en ZTI à ce moment-là).

A l'heure actuelle, les commerces de détail situés en ZTI ont droit à des aides spécifiques du fonds de solidarité (y compris les commerces ne relevant pas d'une activité touristique ou culturelle), ce qui justifie les interrogations sur l'opportunité de demander cette inscription. Mais le Vieux-Lyon ne remplit pas les critères nécessaires.

La crise actuelle montre qu'un développement du Vieux-Lyon essentiellement tourné vers le tourisme international (et insuffisamment vers le tourisme de proximité ou le shopping local) s'avère catastrophique lorsque ces touristes ne viennent plus. Il ne semble pas forcément opportun de viser le classement en ZTI. Une piste, à court terme, serait plutôt de sensibiliser les pouvoirs publics à la situation des ZT et demander que les commerces de ces ZT soient traités de la même manière que ceux des ZTI en termes d'aides. Par ailleurs, à plus long terme, la Ville souhaite encourager les commerçants à poursuivre sur la voie d'un meilleur équilibre commercial et touristique du Vieux-Lyon.

Interventions :

Le point de vue de So Vieux Lyon est que Les ZT doivent être traités comme les ZTI dans cette crise. Pour pouvoir diversifier, il faut d'abord que ces commerces survivent et certains font face à des baisses immenses de chiffre d'affaire. Il y a une nécessité d'avoir un lobbying général sur cette question.

Question N° 38

ACVL – Mme Danièle CARDELLI

Lorsque les bars et restaurants pourront rouvrir, les dernières dispositions concernant les terrasses seront elles prorogées ?

Réponse de Mme FRANCHET

Concernant les mesures qui seront mises en place lors de la prochaine réouverture, rien n'est encore acté. Une réunion entre les adjoints Camille AUGÉY (en charge de l'économie locale), Valentin LUNGENSTRASS (voirie et occupation espace public) et Mohamed CHIHI (sécurité) doit se tenir aux alentours de la mi-avril sur cette question.

Question N° 39

ACVL – Mme Danièle CARDELLI

Les commerçants sont très attentifs à la végétalisation....Seront ils tenus informés des mesures en cours..? Pourront-ils faire des propositions ?

Réponse de M.CARRY

M. CARRY indique que les commerçants sont bien sûr informés et associés à la végétalisation du Vieux-Lyon. Le conseil d'arrondissement et le conseil municipal de Lyon ont voté tout dernièrement et à l'unanimité trois délibérations :

- la première portant sur la végétalisation du périmètre Unesco visant, en-autre, à faire du Vieux-Lyon un site historique et durable exemplaire ;
- la deuxième sur le projet de mandat du Grand Parc des balmes de Fourvière ;
- la troisième sur la requalification du Jardin archéologique des Estrées.

Ces projets intéressent directement les commerçants par la mise en valeur des patrimoines paysager et culturel de la colline et du centre historique. D'ailleurs, les associations comme l'ACVL et SO Vieux-Lyon sont toutes les deux associées au collectif citoyen qui aura la charge de coordonner les initiatives de végétalisation comme, par exemple, des éco-terrasses de cafés et restaurants, des jardins de rue, Ils sont des éléments constitutifs de la vie de quartier et de la vie économique. Il rappelle qu'il se tient à leur disposition, tout comme Sandrine FRANCHET, adjointe au commerce.

Question N° 40

ACVL – Mme Danièle CARDELLI

Le bruit court concernant une remise en question du parking pour les habitants et commerçants....nous comptons sur la mairie du 5e pour intervenir au mieux en notre faveur sur ce dossier.

Réponse de Mme PERRIN

Elle rappelle comme principe les suppressions de stationnement dans le cadre de la mise aux normes de la loi LOM pour le 31/12/2026 mais aussi 103 passages piétons à sécuriser sur l'arrondissement. Elle précise que le 5^{ème} est le moins concerné des 9 arrondissements en volume. Il est aussi prévu le remplacement d'arceaux vélo, la mise en place d'aire de stationnement pour les trottinettes.

Il n'y a ni volonté politique ni financement pour piétonner tout le Vieux Lyon. Il existe une tension relative sur les parkings LPA du 5^{ème} avec des listes d'attente pour des abonnements domicile (21 à Saint Just, 0 à Saint-Georges, 21 à Saint-Jean), mais pas d'attente sur les abonnements illimités.

Question N° 41

ACVL – Mme Danièle CARDELLI

Ils sont soucieux de savoir si la sécurité et le nettoyage seront bien considérés à la hausse.

Réponse de M. GAIDIOZ

A propos de la sécurité, M. GAIDIOZ renvoie aux propos exprimés par Madame la Maire sur le sujet.

Concernant la propreté, il précise que le service de nettoyage continuera d'assurer jusqu'à 13 passages par semaine dans les lieux les plus passants. Les mégots posent problème en divers endroits. Il semble important d'être tous très vigilant lors du retour à la normale de la vie économique.

S'il est constaté des problèmes liés à la propreté en général, il faut l'alerter et/ou les signaler à la mairie ou sur le site métropolitain toodego. Cela concerne tout problème de nettoyage : corbeilles qui débordent, dépôts d'encombrants (y compris ceux qui sont sortis de la Saône), bacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif, silo à verre, tags, graffiti, etc...

Les services sont très réactifs et il apprécie la qualité de leur travail qui consiste finalement à réparer les incivilités... Il invite tout le monde, chacun à son niveau, citoyens, commerçants, restaurants et bien sûr élus, à moins salir, à moins jeter au sol et à réduire les déchets à la source. Il faut sensibiliser à la propreté les personnes pour lesquelles c'est encore nécessaire. Il souligne l'importance d'opérations comme par exemple « Faites de la Propreté ! » auxquelles sont conviés les bénévoles, dans le respect des règles sanitaires, donc avec 6 bénévoles au maximum. Ces actions permettent aussi de sensibiliser les habitants.

Question N° 42

CIL Champvert – M. Régis LAFAIX (Président)

Le Cil de Champvert propose une collaboration entre la Mairie du 5ème, les CIL de Champvert et du Point du jour, le Centre Social de Champvert, pour réfléchir à un projet d'avenir de la Maison NEYRAND

Est-il possible d'organiser dans un premier temps une visite des lieux, pour connaître et se rendre compte du potentiel ? Puis participer à une réunion avec la municipalité et se concerter sur le ou les usages possibles ?

Réponse de M. MERLINC

Le sujet de la Villa NEYRAND anime particulièrement l'équipe municipale depuis le début du mandat. Une rencontre rapide s'est faite avec les actuels occupants de la Villa, à savoir les Compagnie Turak et Castor Agile, qui font un travail admirable dans les arts de la marionnette. Ils ont fait preuve d'une collaboration et d'une ouverture à souligner pour défendre les meilleures options pour l'avenir du lieu, qu'ils connaissent bien

Les échanges ont été fructueux, M. MERLINC a bénéficié du riche retour d'expérience des occupants, et évidemment de leur connaissance sur le lieu.

L'avenir de la Villa NEYRAND intéresse de nombreux élus au sein de notre municipalité, la réflexion est très transversale, et pas seulement sur le secteur de la culture. Il est important également d'associer le CIL à la réflexion.

Intervention :

Mme PROST s'interroge sur la galerie du parc de la visitation (en face de l'hôtel Fourvière) en très mauvais état.

Mme BUFFLIER rappelle quelques éléments au sujet de ces arcades. Elle signale que l'exploitant de l'hôtel Fourvière proposait la restauration de ces arcades.

M. CARRY précise qu'il a reçu de son côté d'autres propositions, à comparer les unes aux autres. L'une d'elle est la réalisation d'une maison des compagnons du tour de France.

Il va s'agir de bien comparer les propositions les unes par rapport aux autres.